



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pedicures

Question écrite n° 17665

Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la volonte des representants de la profession des pedicures-podologues que soit cree un ordre propre a leur profession. Elle lui demande si elle compte soumettre a l'examen du Parlement la proposition de loi du senateur Charles Descours qui tend a la creation d'un ordre des pedicures-podologues.

Texte de la réponse

Il est indique a l'honorable parlementaire que les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville etudient actuellement la possibilite d'edicter des regles professionnelles pour les professions paramedicales qui, telles celle de pedicure-podologue, n'en disposent pas et de mettre en place une assistance chargee de veiller a leur respect. L'organisation et les prerogatives d'une telle structure professionnelle ne pourraient evidemment etre arretees qu'apres une large concertation avec les representants de cette profession.

Données clés

Auteur : [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17665

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 1994, page 4101

Réponse publiée le : 19 septembre 1994, page 4666